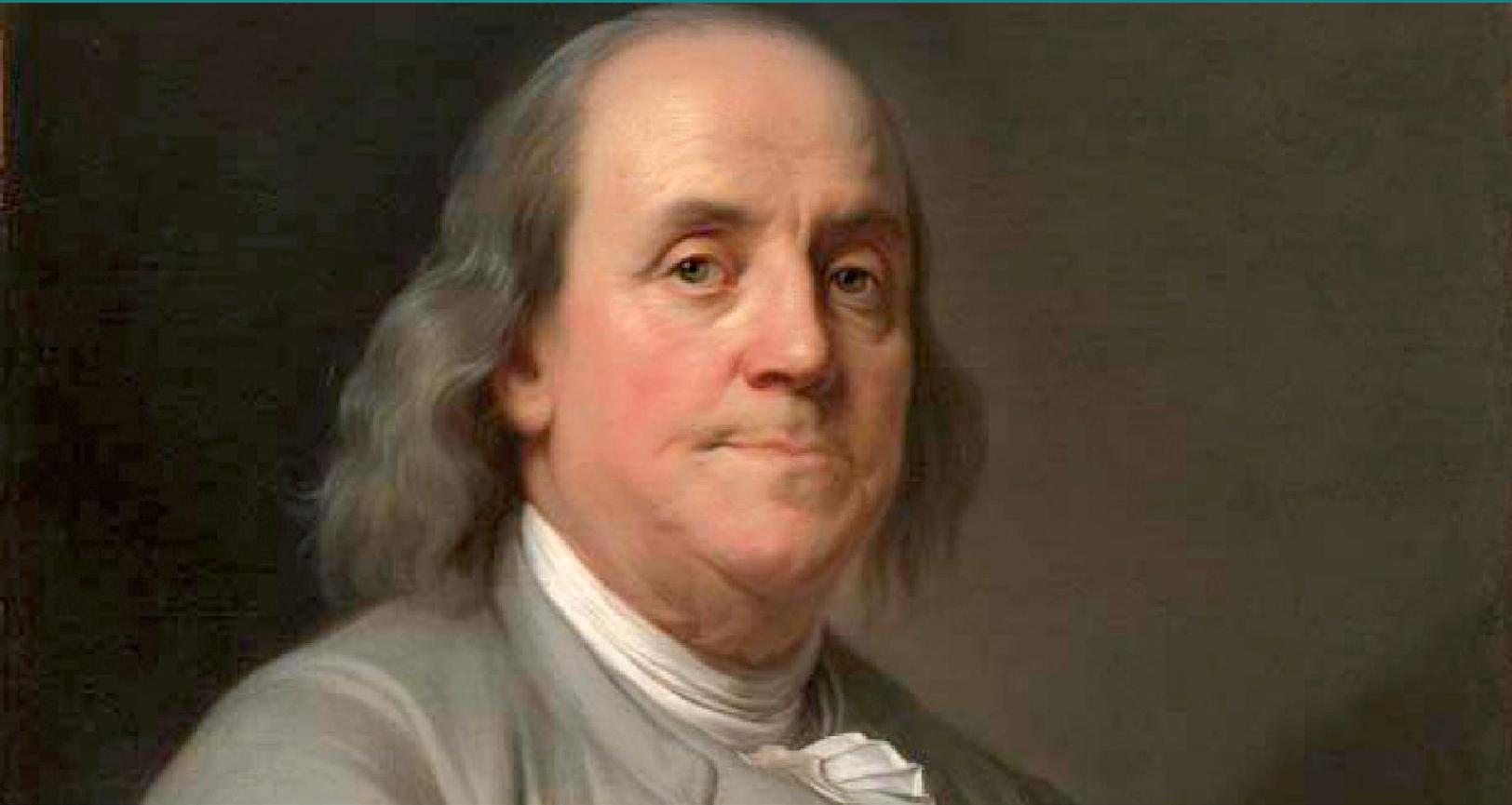


Benjamin Franklin



**Vie de Benjamin
Franklin, écrite
par lui même**

Tome II

Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même

Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même Tome II
NOTES DU TRANSCRIPTEUR

TOME SECOND.

TABLEAU DU PRINCIPAL TRIBUNAL DE
PENNSYLVANIE, LE TRIBUNAL DE LA PRESSE.
SUR L'ART DE NAGER

NOUVELLE MODE DE PRENDRE DES BAINS
OBSERVATIONS SUR LES IDÉES GÉNÉRALES
CONCERNANT LA VIE ET LA MORT

PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES DANS LES VOYAGES
SUR MER.

SUR LE LUXE, LA PARESSE, ET LE TRAVAIL.

SUR LA TRAITE DES NÈGRES.

OBSERVATIONS SUR LA GUERRE.

SUR LA PRESSE DES MATELOTS

SUR LES LOIS CRIMINELLES, ET SUR L'USAGE
D'ARMER EN COURSE.

OBSERVATIONS SUR LES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE
SEPTENTRIONALE.

SUR LES DISSENTIONS ENTRE L'ANGLETERRE ET
L'AMÉRIQUE.

SUR LA PRÉFÉRENCE QU'ON DOIT DONNER AUX
ARCS ET AUX FLÈCHES SUR LES ARMES À FEU.

COMPARAISON DE LA CONDUITE DES ANTI-
FÉDÉRALISTES DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE,
AVEC CELLE DES ANCIENS JUIFS.

SUR L'ÉTAT INTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE, OU
TABLEAU DES VRAIS INTÉRÊTS DE CE VASTE
CONTINENT.

AVIS À CEUX QUI VEULENT ALLER S'ÉTABLIR EN
AMÉRIQUE.

DISCOURS PRONONCÉ DANS LA DERNIÈRE
CONVENTION DES ÉTATS-UNIS.
PROJET D'UN COLLÈGE ANGLAIS, PRÉSENTÉ AUX
CURATEURS DU COLLÈGE DE PHILADELPHIE.
SUR LA THÉORIE DE LA TERRE.
PENSÉES SUR LE FLUIDE UNIVERSEL, etc.
OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT FAIT PAR LE
BUREAU DU COMMERCE ET DES COLONIES, POUR
EMPÊCHER L'ÉTABLISSEMENT DE LA PROVINCE DE
L'OHIO
SUR UN PLAN DE GOUVERNEMENT ENVOYÉ PAR LE
CABINET DE LONDRES EN AMÉRIQUE
LETTRE DE LORD HOWE À BENJAMIN FRANKLIN
RÉPONSE DE BENJAMIN FRANKLIN À LORD HOWE.
RÉFLEXIONS SUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES
QU'OCCASIONNERA EN EUROPE, LA RÉVOLUTION
D'AMÉRIQUE
DIALOGUE ENTRE LA GOUTTE ET FRANKLIN
LETTRE À MADAME HELVÉTIUS
LE PAPIER, POÈME.
CONTE.
FRAGMENT DE LA SUITE DES MÉMOIRES DE
FRANKLIN
FORME DES PAGES.
LE CHEMIN DE LA FORTUNE, OU LA SCIENCE DU
BONHOMME RICHARD
Page de copyright

Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même Tome II

Benjamin Franklin

NOTES DU TRANSCRIPTEUR

On a conservé l'orthographe originale, y compris ses variantes (par exemple : Lee/lée/Leé, suprême/suprême, etc.). On a cependant corrigé :

choisies > choisis (ces écrits doivent être bien choisis)

récratation > récréation (la récréation, qui de toutes)

paece > peace (conscious peace and virtue pure)

On a complété les pages 386 et 387 manquant dans l'original en reproduisant la citation de La guerre des dieux, d'Évariste Parny, d'après l'édition de 1808 (de « Entre, et cherche une place » à « Parmi les Juifs » à la fin de l'extrait), en harmonisant l'orthographe de « Quakre » en « Quaker ».

TOME SECOND.

Traduit de l'Anglais, avec des Notes, PAR J. CASTÉRA.

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

À Noé Webster, à Hartford.

Philadelphie, le 26 décembre 1789.

J'ai reçu depuis quelque temps, monsieur, votre dissertation sur la langue anglaise. C'est un excellent ouvrage, et qui sera trèsutile à nos compatriotes en leur faisant sentir la nécessité d'écrire correctement. Je vous remercie de l'envoi de ce pamphlet et de l'honneur, que vous m'avez fait, de me le dédier. J'aurois dû vous offrir plutôt ces remerciemens : mais j'en ai été empêché par une forte indisposition.

Je ne puis qu'applaudir à votre zèle, pour conserver la pureté de notre langue, soit dans l'expression, soit dans la prononciation, et pour corriger les fautes, qui ont rapport à l'une et à l'autre, et que commettent sans cesse les habitans de plusieurs des ÉtatsUnis. Permettezmoi de vous en citer quelquesunes, quoique vraisemblablement vous les connoissiez déjà. Je voudrois que dans quelqu'un des écrits que vous publierez par la suite, vous prissiez la peine de les improuver, de manière à en faire abandonner l'usage.

Le premier dont je me rappelle est le mot perfectionné . Quand je quittai la NouvelleAngleterre, en 1723, je n'avois jamais vu qu'on se fût servi de ce mot que dans le sens d'amélioré, excepté dans un vieux livre du docteur Mather, intitulé : les Bienfaits de la Providence. Comme ce docteur avoit une fort mauvaise écriture, je crus, en voyant ce mot mis au lieu d'employé, que l'imprimeur avoit mal lu le manuscrit et s'étoit trompé.

Mais lorsqu'en 1733, je retournai à Boston, je trouvai que cette innovation avoit réussi et étoit devenue fort à la mode. Je voyois souvent que dans la gazette on en fesoit un usage trèsridicule. Par exemple, en annonçant qu'une maison de campagne étoit à vendre, on disoit qu'elle avoit été longtems perfectionnée comme taverne ; et en parlant d'un homme qui venoit de mourir, on ne manquoit pas d'observer qu'il avoit été pendant plus de trente ans perfectionné comme juge de paix.

Cette acception du mot perfectionné est particulière à la Nouvelle Angleterre ; et elle n'est point reçue dans les autres pays, où l'on parle anglais, en deçà, ni audelà des mers.

À mon retour de France, j'ai trouvé que plusieurs autres mots nouveaux s'étoient introduits dans notre langue parlementaire. Par exemple, on a fait un verbe du substantif connoissance. Je n'aurois point connoissancé cela , diton, si l'opinant n'avoit pas, etc. On a fait un autre verbe du substantif avocat, en disant : le représentant qui avocate, ou qui a avocaté cette motion. — Encore un autre du substantif progrès ; et celui-ci est le plus mauvais, le plus condamnable de tous. Le comité ayant progressé, résolut de s'ajourner . Le mot résister est un mot nouveau : mais je l'ai vu employer d'une manière neuve, en disant : Les représentans qui ont résisté à cette mesure à laquelle j'ai toujours moimême résisté. Si vous pensez comme moi sur ces innovations, vous ne manquerez pas de vous servir de tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour les faire proscrire.

La langue latine, qui a longtems servi à répandre les connoissances parmi les différentes nations de l'Europe, est chaque jour plus négligée ; et une des langues modernes, la langue française, l'a remplacée et est devenue presque universelle. On la parle dans toutes les cours de l'Europe ; et la plupart des gens de lettres, de

tous les pays, ceux même qui ne savent pas la parler, l'entendent assez bien pour pouvoir lire aisément les livres français. Cela donne un avantage considérable à la nation française. Ses écrivains peuvent répandre leurs sentimens, leurs opinions, sur les points importans qui ont rapport aux intérêts de la France, ou qui peuvent servir à sa gloire, et contribuer au bien général de l'humanité.

Peut-être n'est-ce que parce qu'il est écrit en français, que le Traité de Voltaire, sur la Tolérance, s'est si promptement répandu et a presque entièrement désarmé la superstition de l'Europe ; l'usage général de la langue française a eu aussi un effet très-avantageux pour le commerce de la librairie ; car il est bien reconnu que lorsqu'on vend beaucoup d'exemplaires d'une édition, le profit est proportionnellement beaucoup plus considérable, que lorsqu'on vend une plus grande quantité de marchandises d'aucun autre genre. Maintenant il n'y a aucune des grandes villes d'Europe, où l'on ne trouve un libraire français qui a des correspondans à Paris.

La langue anglaise a droit d'obtenir la seconde place. L'immense collection d'excellens sermons imprimés dans cette langue et la liberté de nos écrits politiques, sont cause qu'un grand nombre d'ecclésiastiques de différentes sectes et de différentes nations, ainsi que beaucoup de personnes qui s'occupent des affaires publiques, étudient l'anglais et l'apprennent au moins, assez bien pour le lire ; et si nous nous efforcions de faciliter leurs progrès, notre langue pourroit devenir d'un usage beaucoup plus général. Ceux qui ont employé une partie de leur temps à apprendre une langue étrangère, doivent avoir souvent observé, que lorsqu'ils ne la savoient encore qu'imparfaitement, de petites difficultés leur paroissent considérables, et retardoient beaucoup leurs progrès. Par exemple, un livre mal imprimé, une prononciation mal

articulée, rendent inintelligible une phrase qui, lorsqu'elle est imprimée d'une manière correcte, ou prononcée distinctement, est aussitôt comprise. Si nous avons donc voulu avoir l'avantage de voir notre langue plus généralement répandue, nous aurions dû ne pas négliger de faire disparaître des difficultés qui, toutes légères qu'elles sont, découragent ceux qui l'étudient. Mais depuis quelques années, je m'aperçois avec peine qu'au lieu de diminuer, ces difficultés augmentent.

En examinant les livres anglais imprimés depuis le rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre, jusqu'à l'avènement de Georges II, nous voyons que tous les substantifs commencent par une lettre capitale, en quoi nous avons imité notre langue mère, c'est-à-dire, la langue allemande. Cette méthode étoit surtout trèsutile à ceux qui ne savoient pas bien l'anglais ; car un nombre prodigieux de mots de cette langue, sont à la fois verbes et substantifs, et on les épelle de la même manière, quoiqu'on les prononce différemment. Mais les imprimeurs de nos jours ont eu la fantaisie de renoncer à un usage utile, parce qu'ils prétendent que la suppression des lettres capitales fait mieux ressortir les autres caractères, et que les lettres qui s'élèvent audessus d'une ligne, empêchent qu'elle n'ait de la grace et de la régularité.

L'effet de ce changement est si considérable, qu'un savant français, qui, quoiqu'il ne sût pas parfaitement la langue anglaise, avoit coutume de lire les livres anglais, me disoit qu'il trouvoit plus d'obscurité dans ceux de ces livres, qui étoient modernes, que dans ceux de l'époque dont j'ai parlé plus haut, et il attribuoit cela à ce que le style de nos écrivains s'étoit gâté. Mais je le convainquis de son erreur, en mettant une lettre capitale à tous les substantifs d'un paragraphe, qu'il entendit aussitôt, quoiqu'auparavant il n'eût pu y rien

comprendre. Cela montre l'inconvénient qu'a ce perfectionnement prétendu.

D'après ce goût pour la régularité et l'uniformité de l'impression, on en a aussi, depuis peu, banni les caractères italiques, qu'on avoit coutume d'employer pour les mots auxquels il importoit de faire attention, pour bien entendre le sens d'une phrase, ainsi que pour les mots qu'il falloit lire avec une certaine emphase. Plus nouvellement encore, les imprimeurs ont eu le caprice d'employer le s rond au lieu de s long, qui servoit autrefois à faire distinguer promptement les mots, à cause de la variété qu'il mettoit dans l'impression. Certes, ce changement fait paroître une ligne d'impression plus égale, mais il la rend en mêmetemps moins lisible ; de même que si tous les nez étoient coupés, les visages seroient plus unis, plus uniformes, mais on distingueroit moins les physionomies.

Ajoutez à tous ces changements, qui ont fait reculer l'art, une autre fantaisie moderne, l'encre grise, qu'on trouve plus belle que l'encre noire.

Aussi, les livres anglais sont imprimés d'une manière si confuse, que les vieillards ne peuvent les lire qu'au grand jour, ou avec de trèsbonnes lunettes. Quiconque fera la comparaison d'un volume d'un journal imprimé depuis 1731 jusqu'à 1740, avec ceux qui ont paru depuis dix ans, sera convaincu que l'impression faite avec de l'encre noire est infiniment plus facile à lire que celle qui est faite avec de l'encre grise.

Lord Chesterfield fit plaisamment la critique de cette nouvelle méthode. Après avoir entendu Faulkener, imprimeur de Dublin, vanter pompeusement sa propre gazette, comme la plus parfaite qu'il y eût dans le monde. — « Mais monsieur Faulkener, ditil, ne croyez vous pas qu'elle seroit encore plus parfaite, si l'encre et le papier n'étoient pas tout à fait autant de la même couleur ? » — D'après toutes ces raisons, je désirerois que

nos imprimeurs américains ne se piquassent pas d'imiter ces perfectionnemens imaginaires, et que par conséquent ils rendissent les ouvrages qui sortiraient de leurs presses, plus agréables aux étrangers, et avantageux à notre commerce de librairie.

Pour mieux sentir l'avantage d'une impression claire et distincte, considérons la facilité qu'elle donne à ceux qui lisent tout haut, devant un auditoire. Alors, l'œil parcourt ordinairement trois ou quatre mots avant la voix. S'il distingue clairement ces mots, il donne à la voix le temps de les prononcer convenablement : mais s'ils sont obscurément imprimés, ou déguisés par l'omission des lettres capitales et des longs s s, ou de quelque autre manière, le lecteur les prononce souvent mal ; et s'apercevant de sa méprise, il est obligé de revenir en arrière et de recommencer la phrase ; ce qui diminue nécessairement le plaisir des auditeurs.

Ceci me rappelle un ancien vice de notre manière d'imprimer. L'on sait que quand le lecteur rencontre une question, il doit varier les inflexions de sa voix. En conséquence, il y a une marque qu'on appelle point d'interrogation, et qui doit servir à la faire distinguer. Mais ce point est fort mal placé à la fin de la question. Aussi le lecteur, qui ne l'aperçoit que quand il a déjà mal prononcé, est obligé de relire la question. Pour éviter cet inconvénient, les imprimeurs espagnols, plus judicieux que nous, mettent un point d'interrogation au commencement, ainsi qu'à la fin des questions. Nous commettons encore une faute du même genre, dans l'impression des comédies, où il y a beaucoup de choses marquées pour être dites à part. Mais le mot à part est toujours placé à la fin de ce qui doit être dit ainsi, au lieu de le précéder, pour indiquer au lecteur qu'il doit donner à sa voix une inflexion différente. Souvent cinq ou six de nos dames se réunissent

pour faire de petites parties de travail, où tandis que chacune est occupée de son ouvrage, une personne de la compagnie leur fait la lecture : certes, un usage si louable mérite que les écrivains et les imprimeurs cherchent à le rendre le plus agréable possible au lecteur et à l'auditoire. Recevez avec les assurances de mon estime, mes vœux pour votre prospérité.

B. Franklin.

TABLEAU DU PRINCIPAL TRIBUNAL DE PENSYLVANIE, LE TRIBUNAL DE LA PRESSE.

Pouvoir de ce Tribunal.

Il peut recevoir et publier les accusations de toute espèce contre toutes personnes, quelque rang qu'elles occupent, et même contre tous les tribunaux inférieurs. Il peut juger et condamner à l'infamie, nonseulement des particuliers, mais des corps entiers, après les avoir entendus, ou sans les entendre, comme il le juge à propos. En faveur et au profit de quelles personnes ce Tribunal est établi.

Il est établi en faveur d'environ un citoyen sur cinq cents, parce que grace à son éducation, ou à l'habitude de griffonner, il a acquis un style assez correct et le moyen de faire des phrases assez bien tournées, pour supporter l'impression ; ou bien parce qu'il possède une presse et quelques caractères. Cette cinq centième partie des citoyens a le privilège d'accuser et de calomnier à son gré les autres quatre cent dixneuf parties ; ou elle peut vendre sa plume et sa presse à d'autres pour le même objet.

Usages de ce Tribunal.

Il ne suit aucun des réglemens des tribunaux ordinaires. Celui qui est accusé devant lui n'obtient point un grand jury, pour juger s'il y a lieu à accusation avant qu'elle soit rendue publique. On ne lui fait pas même connoître le nom de son accusateur, ni on ne lui accorde l'avantage d'être confronté avec les témoins qui ont déposé contre lui, car ils

se tiennent dans les ténèbres, comme ceux du tribunal de l'inquisition d'Espagne.

Il n'a pas non plus un petit jury, formé de ses pairs, pour examiner les crimes qu'on lui impute. L'instruction du procès est quelquefois si rapide, qu'un bon et honnête citoyen peut toutàcoup, et lorsqu'il s'y attend le moins, se voir accuser, et dans la même matinée être jugé, condamné, et entendre prononcer l'arrêt qui le déclare un coquin et un scélérat.

Cependant, si un membre de ce tribunal reçoit la plus légère réprimande, pour avoir abusé de sa place, il réclame aussitôt les droits que la constitution accorde à tout citoyen libre, et il demande à connoître son accusateur, à être confronté avec les témoins, et à être jugé loyalement par un jury composé de ses pairs.

Sur quoi est fondée l'Autorité du Tribunal.

Cette autorité est, diton, fondée sur un article de la constitution de l'état, qui établit la liberté de la presse, liberté pour laquelle tous les Pensylvaniens sont prêts à combattre et à mourir, quoique fort peu d'entre eux aient, je crois, une idée distincte de sa nature et de son étendue. En vérité, elle ressemble tant soit peu à celle que les lois anglaises accordent aux criminels avant leur conviction ; c'estàdire, à celle d'être forcés à mourir ou à être pendus. Si par la liberté de la presse nous entendons simplement la liberté de discuter l'utilité des mesures du gouvernement et des opinions politiques, jouissons de cette liberté de la manière la plus étendue : mais si c'est au contraire, la liberté d'insulter, de calomnier, de diffamer, je déclare que dès que nos législateurs le jugeront à propos, je renoncerai volontiers à la part qui m'en revient ; et que je consentirai de bon cœur à changer la liberté d'outrager les autres, pour le privilège de n'être point outragé moi-même.

Quelles Personnes ont institué ce Tribunal, et en nomment les Officiers.

Il n'est point institué par un acte du conseil suprême de l'état. Il n'y a point de commission établie par lui, pour examiner préalablement les talens, l'intégrité, les connoissances des personnes à qui est confié le soin important de décider du mérite et de la réputation des citoyens ; car le tribunal est audessus de ce conseil, et peut accuser, juger et condamner à son gré. Il n'est point héréditaire, comme la cour des pairs en Angleterre. Mais tout homme, qui peut se procurer une plume, de l'encre et du papier, avec quelques caractères, une presse et une paire de grosses balles, peut se nommer luimême chef du tribunal, et il a aussitôt la pleine possession et l'exercice de tous ses droits. Si vous osez alors vous plaindre, en aucune manière, de la conduite du juge, il vous barbouille le visage avec ses balles partout où il peut vous rencontrer ; et en outre, mettant en lambeaux votre réputation, il vous signale comme l'horreur du public, c'est-à-dire, comme l'ennemi de la liberté de la presse.

De ce qui soutient naturellement ce Tribunal.

Il est soutenu par la dépravation de ces ames, à qui la religion n'impose aucun frein, et que l'éducation n'a point perfectionnées. De son voisin, publier les sottises, Est un plaisir à nul autre pareil . Aussi, À l'immortalité la médisance vole.

Mais la triste vertu ne naît que pour mourir . Quiconque éprouve quelque peine à entendre bien parler des autres, doit sentir du plaisir lorsqu'on en dit du mal. Ceux qui, en désespérant de pouvoir se distinguer par leurs vertus, trouvent de la consolation à voir les autres ravalés à côté d'eux, sont assez nombreux dans toutes les grandes villes, pour fournir aux frais nécessaires d'un des tribunaux de la liberté de la presse.

Un observateur assez ingénieux disoit une fois, qu'en se promenant le matin dans les rues, lorsque le pavé étoit glissant, il distinguoit aisément où demeuroient

les bonnes gens, parce qu'ils avoient soin de jeter des cendres sur la glace qui étoit devant leur porte. Probablement il auroit porté un jugement tout différent du caractère de ceux qui fournissent aux frais du tribunal dont nous parlons.

Des moyens propres à réprimer les abus du Tribunal.

Jusqu'à présent, on n'en a employé aucun. Mais depuis qu'on a tant écrit sur la constitution fédérative des États-Unis, et qu'on a si savamment et si clairement discuté toutes les autres parties d'un bon gouvernement, je me suis instruit au point de m'imaginer qu'il y a quelque moyen de réprimer le tribunal : cependant je n'ai pu en trouver aucun qui ne soit une violation du droit sacré de la liberté de la presse. Mais, je crois en avoir découvert un, qui, au lieu de diminuer la liberté générale, doit l'augmenter ; c'est de rendre au peuple une sorte de liberté, dont nos loix l'ont privé, la liberté du bâton.

Lorsque la société étoit dans son enfance, et que les lois n'existoient point encore, si un homme en insultoit un autre, par quelques mauvais propos, l'offensé pouvoit se venger de l'agresseur par un bon coup de poing sur l'oreille ; et en cas de récidive, il lui donnoit une volée de coups de bâton. Cela n'étoit contraire à aucune loi. Mais à présent ce droit est interdit. Ceux qui en usent sont punis comme des perturbateurs, tandis que le droit de calomnier est encore dans toute sa force, parce que les loix, qu'on a faites contre lui, sont rendues inutiles par la liberté de la presse.

Je propose donc de ne point toucher à la liberté de la presse, et de lui laisser toute son étendue, sa force, sa vigueur ; mais de permettre aussi à la liberté du bâton de marcher avec elle d'un pas égal. Alors, ô mes concitoyens ! si un impudent écrivain attaque votre réputation, qui vous est, peut-être, plus chère que la vie, et s'il met son nom au bas de son barbouillage, vous pourrez aller le trouver

en plein jour et lui fendre la tête loyalement. S'il se cache derrière l'imprimeur, et que vous découvriez pourtant qui il est, vous pourrez vous cacher aussi, vous mettre en embuscade la nuit, l'attaquer par derrière, et lui donner une bonne volée de coups de bâton. Si votre adversaire paie de meilleurs écrivains que lui, pour vous mieux calomnier, vous paierez aussi de robustes portefaix, qui auront de meilleurs bras que les vôtres, et qui vous aideront à le mieux rosser.

Telle est mon opinion quant au ressentiment particulier et à la rétribution que méritent les calomnies. Mais si, comme cela doit être, le public est offensé de la conduite des diffamateurs, je ne conseillerai pas d'en venir tout de suite, avec eux, aux moyens que j'ai proposés, mais de nous contenter modérément de les plonger dans une barrique de goudron, de les couvrir de plumes, de les mettre dans une couverture et de les bien berner.

Cependant si l'on croyoit que ma proposition pût troubler le repos public, je recommanderois humblement à nos législateurs de prendre en considération la liberté de la presse et la liberté du bâton, et de nous donner une loi qui marque bien distinctement l'étendue et les limites de l'une et de l'autre ; car il est nécessaire que dans le même temps qu'ils mettent la personne d'un citoyen en sûreté contre les attaques des autres, ils s'occupent aussi des moyens d'empêcher qu'on attente à sa réputation.

SUR L'ART DE NAGER

J'avoue que je n'ai pas le temps de faire toutes les recherches et les expériences qu'exige l'art de nager. C'est pourquoi je me bornerai à faire un petit nombre de remarques.

La gravité spécifique du corps humain relativement à celle de l'eau, a été observée par M. Robinson, et on trouve le résultat de ses expériences dans le volume des Transactions philosophiques de la société royale de Londres , pour l'année 1757 . Il prétend que les personnes grasses, qui ont les os menus, flottent très aisément sur l'eau. La cloche plongeante est aussi décrite dans les Transactions philosophiques.

J'avois fait, dans mon enfance, deux palettes ovales, d'environ dix pouces de long et six pouces de large, avec un trou pour pouvoir passer le pouce, et les tenir solidement. Elles ressembloient beaucoup aux palettes des peintres. En nageant, je les poussois horizontalement en avant, et ensuite j'appuyois fortement leur surface sur l'eau en les ramenant en arrière. Je me souviens que ces instrumens me fesoient nager beaucoup plus vite ; mais ils fatiguoient mes poignets. J'avois aussi attaché sous chacun de mes pieds une espèce de sandale : mais je n'en étois pas content, parce que j'observai que les pieds des nageurs repousoient l'eau plutôt avec le dedans et la cheville du pied qu'avec la plante du pied. Nous avons ici pour nager plus commodément, des corsets faits avec une double toile à voile piquée et garnie en dedans de petits morceaux de liége.

Je ne connois point le scaphandre de Lachapelle. Je sais, par expérience, qu'un nageur qui a beaucoup de chemin

à faire, a beaucoup d'avantage à se retourner de temps en temps sur le dos, et à varier les moyens d'accélérer son mouvement progressif. Quand il éprouve une crampe à la jambe, le moyen de la faire cesser, est de frapper toutàcoup la partie qui en est affectée, et il ne peut le faire qu'en se tournant sur le dos et levant sa jambe en l'air. Durant les grandes chaleurs de l'été, on ne court aucun risque à se baigner, quoiqu'on ait chaud, lorsque la rivière, dans laquelle on se baigne, a été bien échauffée par le soleil. Mais il est trèsdangereux de se jeter dans l'eau froide, quand on a fait de l'exercice et quand on a chaud. Je vais en citer un exemple. Quatre jeunes moissonneurs, qui avoient travaillé toute la journée et s'étoient échauffés, voulant se rafraîchir, se plongèrent dans une source froide. Deux d'entre eux moururent surlechamp ; un troisième expira le lendemain matin, et le quatrième ne réchappa qu'avec peine. Lorsqu'en pareille circonstance on boit une certaine quantité d'eau froide, dans l'Amérique septentrionale, on en éprouve des effets non moins funestes. La natation est un des exercices les plus agréables et les plus sains. Quand on nage une heure ou deux, dans la soirée, on dort fraîchement toute la nuit, même dans la saison la plus chaude. Peut être estce parce que les pores de la peau étant alors plus propres, la transpiration insensible en est augmentée et procure cette fraîcheur.

Il est certain qu'un homme attaqué de la diarrhée, se guérit en nageant beaucoup, et éprouve quelquefois un inconvénient tout opposé. Quant aux gens qui ne savent point nager, ou qui ont la diarrhée dans une saison qui ne leur permet point cet exercice, ils peuvent prendre des bains chauds, qui, en nétoyant et rafraîchissant la peau, leur deviennent salutaires, et souvent les guérissent radicalement. Je parle d'après ma propre expérience, et celle des personnes à qui j'ai conseillé de faire comme moi. Vous ne serez pas fâché si je termine ces

observations, faites à la hâte, en vous disant que, comme la méthode ordinaire de nager se borne au mouvement des bras et des jambes, et est par conséquent un exercice fatigant, lorsqu'on a besoin de traverser un espace d'eau considérable, il y a un moyen de nager longtemps avec aisance : ce moyen est de se servir d'une voile. J'en ai fait la découverte heureusement et par hasard, ainsi que je vais vous l'expliquer.

Lorsque j'étois encore fort jeune, je m'amusois un jour avec un cerfvolant ; et m'approchant du bord d'un étang, qui avoit près d'un mille de large, j'attachai à un pieu la corde du cerfvolant, qui s'étoit déjà élevé très-haut. Pendant ce tempslà je nageois. Mais voulant jouir des deux plaisirs à la fois, j'allai reprendre la corde de mon cerfvolant, et me tournant sur le dos, je m'aperçus que j'étois entraîné sur l'eau d'une manière très-agréable. Je priai alors un de mes camarades de faire le tour de l'étang, et de porter mes vêtemens dans un endroit que je lui indiquai ; et tenant toujours la corde du cerfvolant, je traversai l'eau sans la moindre fatigue, et même avec beaucoup de plaisir. Je fus seulement obligé de temps en temps de ralentir un peu ma course, parce que je m'aperçus que quand j'allois trop vite, le cerfvolant descendoit trop bas. Mais dès que je m'arrêtois, il remontait. C'est la seule fois que j'ai fait usage de ce moyen, avec lequel on pourroit, je crois, traverser de Douvres à Calais. Mais le paquebot est encore préférable.

NOUVELLE MODE DE PRENDRE DES BAINS

Londres, le 28 juillet 1768.

J'approuve beaucoup l'épithète de tonique, que vous donnez, dans votre lettre du 8 juin, à la nouvelle méthode de traiter la petite vérole ; et je saisis cette occasion, pour vous faire part de l'usage que j'ai moi-même adopté. Vous savez que depuis longtemps les bains froids sont employés ici comme un tonique. Mais le saisissement que produit en général l'eau froide, m'a toujours paru trop violent ; et j'ai trouvé plus analogue à ma constitution, et plus agréable de me baigner dans un autre élément, c'est-à-dire, dans l'air froid. Je me lève donc, tous les jours, de très-bon matin, et je reste alors sans m'habiller une heure ou une demi-heure, suivant la saison, m'occupant à lire, ou à écrire.

Cet usage n'est nullement pénible. Il est, au contraire, très agréable ; et si avant de m'habiller je me remets dans mon lit, comme cela m'arrive quelquefois, c'est un supplément au repos de la nuit, et je jouis une heure ou deux d'un sommeil délectable. Je ne crois point que cela puisse avoir aucun dangereux effet. Ma santé, du moins, n'en est point altérée ; et j'imagine, au contraire, que c'est ce qui m'aide à la conserver. C'est pourquoi j'appellerai désormais ce bain, un bain tonique.

10 mars 1793.

Je ne tenterai pas d'expliquer pourquoi les vêtements humides occasionnent des rhumes plutôt que les vêtements mouillés ; parce que j'en doute. J'imagine, au contraire, que ni les uns ni les autres n'ont un tel effet ; et

que les causes des rhumes sont absolument indépendantes de l'humidité et même du froid.

Je me propose d'écrire une petite dissertation sur ce sujet, dès que j'en aurai le temps.

À présent, je me bornerai à vous dire que croyant mal fondée l'opinion commune, qui attribue au froid la propriété de resserrer les pores et d'arrêter la transpiration insensible, j'ai engagé un jeune médecin, qui fesoit des expériences avec la balance de Sanctorius, à examiner les différentes proportions de sa transpiration, en restant une heure entièrement nud, et une heure chaudement vêtu. Il a renouvelé cette expérience pendant huit jours consécutifs, et a trouvé que sa transpiration étoit deux fois plus considérable dans les heures qu'il étoit nud.

OBSERVATIONS SUR LES IDÉES GÉNÉRALES CONCERNANT LA VIE ET LA MORT

Vos observations sur les causes de la mort, et les moyens que vous proposez pour rappeler à la vie les personnes qui paraissent avoir été tuées par le tonnerre, prouvent également votre sagacité et votre humanité. Il paroît que les idées qu'on a sur la vie et sur la mort, sont en général peu exactes.

Un crapaud enseveli dans du sable, vit, diton, jusqu'au moment où ce sable se pétrifie ; et alors l'animal étant renfermé dans une pierre, peut vivre encore pendant une longue suite de siècles. Les faits cités à l'appui de cette opinion, sont trop nombreux, et trop bien circonstanciés pour ne pas mériter un certain degré de créance. Accoutumés à voir manger et boire tous les animaux qui nous sont familiers, nous avons de la peine à concevoir comment un crapaud peut exister dans une pareille prison. Mais si nous réfléchissons que, dans leur état ordinaire, les animaux n'éprouvent la nécessité de prendre de la nourriture, que parce que la transpiration leur fait perdre continuellement une partie de leur substance, il nous paroîtra moins impossible que ceux qui sont dans l'engourdissement, transpirant moins, parce qu'ils ne font point d'exercice, aient moins besoin d'alimens ; et que d'autres, tels que les tortues de terre et de mer, les serpens, et quelques espèces de poisson, qu'on voit